



# Maison de la *Laïcité* Morlanwelz

**Le Courrier Laïque**  
**N°175 juin 2019**



**JEUDI 6 JUIN**  
**CINÉMA DES RÉSISTANCES**  
**UNE FAMILLE SYRIENNE**



**DIMANCHE 16 JUIN**  
**REPAS D'AVANT-VACANCES**



**LUNDI 29 JUILLET**  
**LES LUNDIS DU PRÉAU**  
**PAELLA**



Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



## Dans ce numéro

Voici le temps de l'évasion	p. 2
Repas d'avant-vacances du dimanche 16 juin	p. 3
Jeudi 6 juin : Ciné-débat le cinéma des résistances : Une famille syrienne	p. 4
Définition du libre examen	p. 6
Liberté de blasphémer ?!	p. 7
Communiqué de presse : Deux heures c'est mieux !	p.11
Jeudis 13 et 27 juin : atelier d'art floral	p.12
Lundis 10 et 24 juin : atelier d'aquarelle	p.12
Chefs d'Etats, agissez pour le climat	p.13
Les kits ADN, une avancée scientifique qui soulève bien des questions éthiques	p. 15
	p.17
Après notre assemblée générale	p. 18
A vos agendas	p. 18
Une belle soirée avec les Clever Kitch	p.19
Une expo qui sensibilise	p.19
Lundi 29 juillet : Les vacances des Lundis du Préau : Paella et animation	p.20

Accueil – Sophie Bultot 064/44 23 26  
Mail : [laicite.mlz@hotmail.com](mailto:laicite.mlz@hotmail.com)  
Site internet : [www.morlanwelzlaicite.be](http://www.morlanwelzlaicite.be)  
Contact président Yvan Nicaise : 0478/392796  
Mail : [yvnicaise41@gmail.com](mailto:yvnicaise41@gmail.com)



## Voici le temps de l'évasion

Bientôt se profilent les vacances scolaires avec son lot de dépaysement, d'activités différentes dans une atmosphère allégée. Temps mis à profit pour se ressourcer, s'occuper encore plus de ses petits-enfants dans la joie et la fatigue, de profiter du beau temps et de belles régions qui nous offrent culture, repos et parfois changement d'air. D'autres profitent de l'ambiance de vacances qui règne dans notre beau pays, à moins qu'ils ne souhaitent suivre de près la formation du gouvernement. D'autres encore souhaitent ne pas attendre septembre pour avoir le bonheur de se retrouver. C'est pourquoi, cette année encore, nous vous proposons de partager nombreux un sympathique moment au « **Les Lundis du préau** » du 29 juillet.

Mais avant de nous séparer pour quelques semaines, nous vous proposons de partager ensemble un délicieux **repas d'avant-vacances ce dimanche 16 juin**. Les bénéfices que nous espérons pouvoir dégager devraient nous permettre, cette fois, de remplacer l'équipement sono-amplification utilisé lors de nos diverses activités et cérémonies. En décembre 2018, les bénéfices dégagés par le repas d'entre les FêteS nous a permis "de remplacer notre photocopieuse qui terminait sa longue carrière de beaux et indispensables services". A tous les participants, merci, en espérant vous retrouver nombreux.

**Yvan Nicaise**

## **Repas d'avant-vacances du dimanche 16 juin**

**À 12h30**



**Apéritif et mises en bouche offerts**

\*

\*\*

**Quiche au saumon et poireaux  
salade relevée**

\*

\*\*

**Filet pur de porc sauce poivre vert  
poêlée de légumes racines - croquettes**

\*

\*\*



**Trio de fromages**

\*

\*\*

**Tiramisu fraise chocolat blanc**

\*

\*\*

**Café**

**Prix du repas : 28 €**

**Enfants (moins de 12 ans) : 12 €**

Réservations auprès de Sophie jusqu'au **mercredi 12 juin** inclus moyennant confirmation par paiement en nos locaux ou par versement au compte BE76 0682 1971 1895 de l'ASBL Maison de la Laïcité Morlanwelz. Mentionner « nom et nombre de personnes ».

DIAMANT ABOU ABOUD  
JULIETTE NAVIS



FESTIVAL  
INTERNATIONAL  
DU FILM DE  
LA ROCHELLE



(INSYRIATED)

# UNE FAMILLE SYRIENNE

UN FILM DE

PHILIPPE VAN LEEUW

VOSTF

JEUDI  
**06**  
juin  
19h30

P.A.F : 4 € - Article 27  
info : 0497/ 46.34.93

Voiturage gratuit pour  
les habitants de Morlanwelz  
064/ 44.23.26 (2 jrs avant la soiree)

La salle est accessible  
aux personnes à mobilité réduite  
Exempt de timbre - manifestation culturelle

Editeur responsable : Y.Nicaise, Place Albert 1er, 16A  
7140 Morlanwelz

Avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme -  
Secteur Education permanente et Jeunesse.

## CINÉ-DÉBAT

### *le cinéma des résistances*

Jeudi 6 juin 2019 à 19 heures 30



#### UNE FAMILLE SYRIENNE

un film de Philippe Van Leeuw

(Belgique France, 2017)

VOSTF

*Prix du public de la section Panorama de la Berlinade 2017.*

*Magritte du cinéma 2018 : meilleur film, meilleur réalisateur, meilleur scénario original, meilleure image, meilleur son, meilleure musique originale.*

Cachés dans leur appartement délabré en Syrie, une mère et ses enfants tentent de survivre alors qu'à l'extérieur, les humains se font la guerre. La petite famille accueille entre ses murs des voisins et leur nouveau-né. Ils s'organisent au jour le jour, malgré les dangers et le manque d'eau et de vivres. Chaque sortie derrière la porte est dangereuse à cause des tireurs d'élite installés sur les toits. Ne sachant pas s'il est préférable de fuir ou de rester cachés, ils font face aux atrocités du monde en gardant l'espoir que des jours meilleurs viendront.

Plus souvent directeur de photographie, Philippe Van Leeuw se fait ici réalisateur pour servir la cause des réfugiés et de ceux qui n'ont pas pu ou pas voulu quitter la Syrie en guerre.

*Une famille syrienne* est un film très fort, une œuvre d'une tension incroyable. C'est à la fois un choc et une réflexion sur la guerre, la solidarité, qui interroge sans jamais accuser. Que ferions-nous pour protéger notre famille si elle se trouvait dans la même situation ? Un dilemme insoutenable, presque cruel, renforcé par la représentation de vies qui deviennent proches des nôtres.

### **P.A.F. : 4 € - Article 27**

Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz

Avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme - Secteur Education permanente et Jeunesse.

Informations : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

**VOITURAGE** gratuit pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection au 064/44.23.26.

## Définition du libre examen

Le libre examen est un principe philosophique qui prône la liberté de jugement. Il n'accepte comme vérité que ce que la raison ou l'expérience permet d'admettre.

Le libre examen rejette l'argument d'autorité, notamment en matière de foi, au profit d'un examen des dogmes traditionnels et des opinions communément admises avec sa propre raison. Une question ou un objet est considéré attentivement et avec réflexion sans en connaître préalablement la vérité, et même en s'efforçant de l'oublier si elle a déjà été enseignée. Cela revient à ne croire que ce que la raison peut contrôler.

Le libre examen est une valeur laïque qui affirme le droit de l'absolue liberté de conscience, mais aussi le devoir de ne reconnaître aucun dogme et de développer son propre esprit critique pour remettre en question tout jugement préalable, tout préjugé, toute idée reçue, tout dogme, voire toute croyance.

Il permet de remettre en cause de nombreux conditionnements plus ou moins insidieux pouvant être rencontrés au cours de la vie : éducation familiale, école confessionnelle ou non, publicité, moyens de communication, discours politique.

\*  
\* \* \* \*  
\*

*« Être libre, ce n'est pas seulement être débarrassé de ses chaînes, c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres. »*

Nelson Mandela

*« Nous ne sommes pas encore libres, nous avons seulement atteint la liberté d'être libre. »*

Nelson Mandela

En mai 2011, nous avons eu l'occasion de vous présenter l'excellente exposition « Sacrilège ! La religion satirisée » de l'ULB associée à un Café-citoyen « Le blasphème : du péché au crime » avec Anne Morelli. Cette même année, l'organisation de la conférence islamique abandonne le concept de « diffamation des religions » au Conseil des droits de l'homme de l'ONU. (Nous vous renvoyons aux courriers laïques d'avril, mai et juin 2011). A l'époque, des personnes extérieures avaient exprimé leur réprobation à la MLMlz d'oser aborder ce thème. Aujourd'hui, ce thème est peut-être encore plus d'actualité. Voici la réflexion d'une scientifique laïque qui alimentera la nôtre.

Dominique Patte

## Liberté de blasphémer ? !

**Irène Popoff,**

Biologiste retraitée responsable de la formation des professeurs de biologie à l'université de Mons

La liberté d'opinion et d'expression est l'une des libertés fondamentales. Elle a été reconnue dès la Révolution française dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, où elle apparaît comme la première des 4 droits fondamentaux et fut confirmée ensuite par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme en 1948. Nous en avons fêté le 70<sup>ième</sup> anniversaire le 10 décembre 2018.

Pourtant aujourd'hui, elle est souvent menacée ou même réprimée.

En effet, chaque pays peut être tenté de la restreindre en fonction de son régime politique, son histoire et sa culture. La montée de l'extrême droite un peu partout en Europe et dans de nombreux autres pays, montre que celle-ci voudrait une démocratie sans liberté.

Qu'en est-il de la liberté de blasphémer ? D'après Vincent de Coorebyter, professeur à l'ULB, interdire le blasphème reviendrait à rompre l'égalité entre les opinions et à limiter le principe de liberté.

Le blasphème consiste à user du nom de Dieu ou de ses prophètes d'une manière injurieuse pour s'étendre même jusqu'aux choses sacrées.

C'est dans le grec de la Septante et du Nouveau Testament que le verbe et le substantif ont reçu le sens religieux de « blasphémer » et n'ont intéressé que le domaine de la religion.



Depuis le 18<sup>ème</sup> siècle, en Europe, la tradition des Lumières a laissé à la seule religion l'idée du blasphème en désacralisant peu à peu la sphère publique. La Révolution française va plus loin, elle abolit le délit du blasphème dans la République en supprimant cette notion dans le droit. En 1905, la rupture entre l'église et la république est consommée par le principe de la séparation des églises et de l'Etat. Cette notion disparaît également dans les références de l'ONU. Et pourtant, au début 2017, 71 pays de toutes les régions du monde, étaient encore dotés d'une loi réprimant le blasphème : 25 % d'entre eux sont situés au Moyen Orient et Afrique du sud, 22,5 % en Europe, 15,5 % en Afrique subsaharienne et 11,2 % sur le continent américain.

A la demande de la commission des Etats Unis sur la liberté religieuse internationale, 2 chercheuses, Joëlle Fiss et Jocelun Kestenbaum, ont mené une étude sur les lois « anti blasphème ».

Elles ont proposé un classement des pays en fonction de leur caractère liberticide en se basant sur la mesure d'indicateurs comme la liberté d'expression, la liberté religieuse, la discrimination raciale, la sévérité des peines. Chaque pays est noté sur 80 points : plus le score est bas, plus il respecte les droits de l'homme. Les scores les plus bas sont compris entre 20 et 40 : exemples : Espagne 26, le Brésil 29,3, le Canada 29,5... Je n'ai pas trouvé la côte de la Belgique mais ce pays est si petit pour une Américaine et une Suisse.

Les pays qui ont obtenu les scores les plus médiocres, c'est-à-dire entre 60 et 70 sont, dans l'ordre, l'Iran, le Pakistan, le Yémen, la Somalie, le Qatar.

Dans l'Islam, le blasphème apparaît une fois en tant que tel dans le Coran. Le blasphémateur serait puni par Dieu, pas sur terre et pas par la main des hommes, une clémence qui n'est pas reprise dans les textes de loi se revendiquant du religieux.

Dans la réalité, les textes contre le blasphème permettent de persécuter, de lapider et de tuer n'importe qui et sont utilisés dans certains pays pour étouffer toute dissidence. On constate que les blasphémateurs sont souvent des intellectuels et les artistes exprimant une parole libre.

Prenons l'exemple de Salman Rushdie, écrivain britannique d'origine indienne. Il est l'objet, depuis 1989, d'une fatwa de l'ayatollah Khomeiny à la suite de la publication de son roman « les Versets sataniques ». Il est devenu symbole de la lutte pour la liberté d'expression et contre l'obscurantisme religieux, principalement dans les médias occidentaux.



Dans une interview publiée en juin 2017 par le Nouvel Observateur, il déclare qu'il faut arrêter l'aveuglement stupide face au djihadisme qui consiste à dire que cela n'a rien à voir avec l'Islam.

En Arabie saoudite, les intellectuels qui dénoncent les interprétations extrémistes de l'Islam sont dénoncés comme blasphémateurs et menacés des peines les plus graves comme la peine de mort.

Pourtant, l'Islam enseigne la tolérance et la paix et respecte le principe de liberté de la religion car le Coran affirme que « il ne doit pas y avoir de contrainte dans la religion » et « l'homme est libre de l'accepter ou de la rejeter ». Ces principes sont mis de côté et la liberté est sujette à restriction.

Théo van Gogh est un réalisateur néerlandais né en 1957 à La Haye ; en 2004, il réalisa un court métrage intitulé « Submission » qui montre une femme voilée soumise à Allah, à son père et à son mari qui la bat régulièrement à l'idée qu'elle pourrait prendre quelques libertés.

Théo fut tué deux mois plus tard par 8 balles et deux coups de couteaux donnés par un islamiste en pleine rue.

Notre liberté d'expression subit d'incessantes attaques : des agents de Facebook Intelligence ont pénétré dans la maison de Rubens à Anvers et ont empêché les visiteurs d'admirer des tableaux jugés obscènes.

Je pense qu'il faut tirer la sonnette d'alarme et lutter avec obstination pour la liberté d'expression, une des valeurs de notre démocratie.

Comme vous le comprenez, la liberté d'opinion et d'expression n'est pas un long fleuve tranquille et il reste beaucoup à faire pour la promouvoir et la défendre dans le monde.

Heureusement en Belgique, la loi n'interdit pas de se moquer d'une religion mais elle interdit en revanche d'appeler à la haine contre les croyants d'une religion, ce qui est différent.

Certaines associations existent néanmoins, entre autres :

- La LABEL créée en 1989. La Ligue pour l'Abolition des lois réprimant le Blasphème et le droit de s'Exprimer Librement. Elle comprend des croyants et des athées.

L'article 3 de ses statuts définit son objectif : l'association a pour but de lutter tant au plan international que national contre les lois et tous les procédés de droit ou de fait réprimant le blasphème, que celui-ci concerne le domaine religieux ou toute croyance conviction sacralisée.

Elle vise à la défense et à la promotion de la liberté d'expression, y compris des propos ou idées qui heurtent, choquent.

- Le CLEA créée en 2006 - Comité pour la liberté d'expression et d'association. Il a pour but la défense du droit à la liberté d'association et d'expression dans le cadre du droit légitime à la contestation. Il a été créé dans la foulée du procès contre des membres présumés du DHKP-C comme le Belge Bahar Kimyongür. Son crime fut d'user de sa liberté d'expression pour critiquer le régime d'Ankara. Il est sur la liste des terroristes recherchés par la Turquie. S'exprimer, s'organiser, contester : ce n'est pas du terrorisme !
- Amnesty International dont le but est de protéger et de réclamer le droit à la liberté d'expression. Depuis ses débuts, Amnesty fait campagne pour la libération, sans condition, des prisonniers d'opinion et elle a déjà contribué à la libération de nombreuses personnes emprisonnées pour avoir exercé leur liberté d'expression.
- Le CAL, né en 1969, conserve toute sa raison d'être. Son défi consiste plus que jamais à garantir la liberté de pensée et garantir nos valeurs démocratiques face aux religions et aux radicalités.
- Et puis, depuis 3 siècles, les Francs-Maçons défendent la démocratie et la liberté d'expression pour la répandre dans le monde.
- ...

Avec conviction, je termine par « Nom de Dieu » !

**Irène Popoff**

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, le CAL-Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux. Les activités payantes que nous organisons nous permettent de disposer des sommes qui peuvent équilibrer notre budget.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous. Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.



## Communiqué de presse Deux heures c'est mieux !



### Nouvelle campagne du Centre d'Action Laïque et de la FAPEO

Comme tous les ans, les élèves des écoles officielles vont recevoir dans leur cartable, entre ces 1er et 15 mai, un formulaire de choix relatif à la deuxième heure de cours de philosophie et de citoyenneté (CPC), et un cours de religion ou morale non confessionnelle. Petit rappel, depuis 2017, il existe un cours obligatoire d'une heure de philosophie et de citoyenneté, plus une deuxième heure optionnelle (en dispense des cours de religion et de morale) dans les seules écoles officielles, tandis qu'une dispersion des savoirs et compétences de philosophie et citoyenneté a été prévue dans les écoles confessionnelles. Cette année encore, la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO) et le Centre d'Action Laïque (CAL) invitent les parents et les élèves à opter pour la 2e heure de CPC.

Parce que des problèmes d'égalité et de cohérence pédagogique énormes sont posés par la formule 1 heure + 1 heure. Parce que les élèves de l'officiel méritent mieux qu'un demi-cours de philo et de citoyenneté.

Pour la FAPEO et le CAL, la seule réponse cohérente est d'aller vers un cours de deux heures pour tous les élèves, tout en rendant les cours de religion et de morale non confessionnelle facultatifs et non certificatifs (hors grilles horaires).

#### Qu'est-ce que cette solution apporterait ?

- La création d'un cours solide de deux périodes offrant le temps d'initier à la philosophie, de développer des projets, de pratiquer la démocratie dans l'école et de créer des partenariats avec des associations extérieures.
- La fin de la séparation obligatoire des élèves sur une base convictionnelle.
- L'égalité des attendus d'apprentissage pour tous les élèves.
- La sortie des difficultés organisationnelles pour les écoles officielles.
- L'amélioration des conditions de travail des enseignants de CPC.

**Deux heures de CPC, c'est plus efficace pour tout le monde et surtout infiniment plus porteur de sens pour les élèves !**

Vidéo à copier et coller dans votre navigateur  
[https://youtu.be/\\_HTyP1Dpx88](https://youtu.be/_HTyP1Dpx88)

## Jeudis 13 et 27 juin : atelier d'art floral



Nous allons vivre les deux dernières séances de cet atelier avant les vacances scolaires.

Les techniques apprises durant les mois derniers seront certainement mises à profit pour égayer les tables des fleurs cueillies au jardin, dans les champs ou achetées sur les marchés d'été.

En septembre, grâce à la Maison de la Laïcité, cette activité se poursuivra selon

l'horaire actuel : de 10 à 12 heures ou de 13 à 15 heures selon le groupe.

Entretemps, la Maison de la Laïcité vous offrira, le 27 juin, le verre de vacances. Bonnes vacances fleuries.

Prochaine date : le 19 septembre.

**Marie - Christine Cuchet**

## Lundis 10 et 24 juin : atelier d'aquarelle



Durant la période de vacances, notre atelier sera au repos, mais cela n'empêchera nullement nos aquarellistes de continuer, chez eux, de poursuivre leurs réalisations.

Ils se feront un plaisir de les présenter, dès la rentrée, aux participants à cette agréable activité. Rappelons qu'il est toujours possible de rejoindre ce groupe qui se réunit, deux lundis par mois, de 14 à 16h30.

La participation reste fixée à 5 € par séance, papier de qualité professionnelle et café compris.

En attendant septembre, nous partagerons, le 24 juin, le drink de vacances.

Heureuses vacances pleines de couleurs.

Prochaines dates : 9 et 23 septembre.

**Anne- Marie André**

# Chefs d'Etat, agissez pour le climat

Cette carte blanche a été rédigée par Eva Van der Wal, élue démocratiquement « représentante Climat » par ses condisciples de l'Athénée royal Charles Rogier – Liège.

**« 475 milliards. C'est le nombre de tonnes de glace perdues au Groenland et en Antarctique en 2006. Depuis, ce chiffre ne cesse d'augmenter d'année en année. Partout, les constatations sont les mêmes ; la faune et la flore se meurent. Notre maison prend feu, et les politiciens ne pensent qu'à jouer aux échecs avec nos vies. Pour eux, les enjeux climatiques ne sont que des pions qu'ils sacrifient pour notre reine à tous : l'argent. »**

Mais depuis quelques mois, nous, étudiants, avons décidé d'entrer dans la partie. Nous ne sommes pas descendus dans les rues pour profiter du paysage et encore moins pour sécher les cours. Nous sommes descendus dans les rues car nous voulons changer les règles du jeu. Nous n'avons plus le temps d'écouter leurs beaux discours ; si nous voulons des résultats, il nous faut des actions concrètes, et vite.



Ce que Mesdames et Messieurs les ministres ne semblent pas avoir compris, c'est que leur seul adversaire est le temps, et qu'à la fin de la partie, il n'y aura pas de gagnant, seulement quelques perdants assez chanceux pour ne pas avoir à récolter la misère qu'ils auront semée.

Aujourd'hui, la balle a changé de camp, partout les protestations se multiplient. Là où ils clament "profit et dommages collatéraux", nous crions "crime contre l'humanité".

Et à tous ceux qui pensent que des actes isolés ne valent rien, réalisez bien que nous avons ici l'opportunité de miser gros. Avec cette réunion à Namur, nous pouvons taper du poing sur la table et obtenir si pas du respect, au moins de l'attention. C'est un fait établi, pour construire un monde durable, il nous faudra l'aide des grands lobbys, de gré ou de force. Alors, faites entendre votre voix ce 27 février, car nous n'aurons plus d'opportunité pareille de sitôt.

Je suis pour un gouvernement qui entend les citoyens et accepte de prendre des mesures au niveau national, sur un plan économique avec une redistribution des ressources, mais aussi humain avec un vrai respect pour le monde qui l'entoure.

Ne votez pas pour moi si vous estimez qu'un autre est plus apte à ce poste car l'enjeu est le plus grand que nous ayons jamais connu ; ce soir, nous jouons terre sur table. »

Voici le discours que j'ai présenté devant les élèves de mon école, quelques jours avant la réunion qui a rassemblé les jeunes et les différents chefs de parti, à Namur. Certains me trouveront peut-être présomptueuse d'oser affirmer un avis si tranché alors que je n'ai que seize ans. Pourtant, j'estime que la question climatique est trop urgente que pour nous offrir le loisir de tergiverser pour une poignée d'années. Certes nous n'avons pas l'expérience, le vécu ou même la sagesse de certains de nos aînés, mais est-ce vraiment important ? Je suis fondamentalement convaincue que, si nous voulons faire avancer le débat, alors peu importe notre âge, seules comptent nos convictions. A la veille des élections de ce 26 mai 2019, il est honteux de voir les politiques, ces gens supposés être les représentants du peuple, plus soucieux de leur image que des problèmes environnementaux qui s'imposent à nous.

En réalité, avec cette opportunité qui m'est donnée de m'exprimer sur mon engagement, j'aimerais simplement dire que ce qui m'a poussée à m'impliquer pour le climat, c'est cette certitude qu'il s'agit là d'un des actes citoyens les plus fondamentaux de notre époque.

Extrait du magazine LAÏQUE & TOI (T) #03 de la Fédération des Maisons de la Laïcité



## Les kits ADN, une avancée scientifique qui soulève bien des questions éthiques

Depuis quelques années aux Etats-Unis, les tests ADN récréatifs abondent en vente libre sur internet, popularisés par l'émission *Finding your roots* (traduction : découvrez vos racines). Bien qu'interdits en France, ils séduisent de plus en plus nos voisins. Et vous, qui sont vos ancêtres ? Etes-vous prédisposé(e) à développer une maladie ? Ces données génétiques sont-elles fiables et anonymes ?

Commandé sur internet, le kit est livré à domicile. L'utilisation est très simple : vous n'avez qu'à renvoyer un échantillon de votre salive à un laboratoire qui se chargera de l'analyse. Quelques semaines plus tard, les résultats disponibles en ligne révéleront votre pourcentage de sang britannique, juif ou indien. C'est ce qu'on appelle les tests ADN récréatifs. Plus de 26 millions de particuliers ont déjà franchi le cap, certainement en raison du prix démocratique : entre 50 et 100 € (en ce moment, il y a même des promotions pour la fête des mères et la fête des pères!). Quand on pense que Steve Jobs avait déboursé 700 000 dollars en 2007 pour connaître son génome... Découvrir ses origines ethniques ou retrouver un proche parent, voilà de belles motivations d'acheter un de ces tests. Attention toutefois aux mauvaises surprises, ils peuvent également révéler des secrets de famille bien enfouis comme une adoption ou un adultère.

### Mieux vaut prévenir que guérir

Ces tests nourrissent un autre espoir, celui de mieux gérer son capital santé. L'analyse de notre code génétique permettrait

effectivement de déceler une prédisposition au diabète, à Alzheimer ou encore à certains cancers. Selon les laboratoires, la marge d'erreur n'est que de 0,1%. Malheureusement, certains clients en ont déjà fait les frais : il y a deux ans, une Américaine fait le choix, sur base d'un test ADN, de subir une mastectomie préventive. Un médecin l'informera quelques mois plus tard qu'elle n'était en réalité pas porteuse du gène BRCA1.

Les généticiens nous invitent donc à la plus grande vigilance, d'autant que ces tests ADN ne constituent qu'une pièce du puzzle, incapable à elle-seule de poser un diagnostic. L'environnement et l'hygiène de vie jouent un rôle déterminant. Outre-Atlantique, le système médical se retrouve désemparé face à ce nouveau champ de la médecine. Actuellement, il y a peu de spécialistes conseillers en génétique - seulement 4000 pour tout le pays - pour interpréter ces tests et ainsi proposer l'encadrement médical qui s'impose.

Sans compter le risque de piratage de ces données stockées sur le net, qui pourraient être récupérées par un assureur, un employeur ou un banquier.



## Quand l'ADN suscite la convoitise...

En effet, rien ne nous prouve que nos données génétiques resteront strictement confidentielles. D'ailleurs, l'un des leaders sur le marché « 23andMe » affirme que 80% de ses clients ont marqué leur accord pour que leurs données soient utilisées à des fins de recherche médicale. Il faut dire qu'une petite case en bas de page « J'accepte » est très rapide à cocher. En juillet dernier, la firme (qui compte Google parmi ses investisseurs) nous annonçait la vente de l'intégralité de ses données génétiques au laboratoire GlaxoSmithKline pour 300 millions de dollars. L'objectif serait louable puisqu'il s'agirait d'investir dans de nouveaux traitements médicaux. Toujours est-il que ce partenariat entre deux sociétés à but lucratif sème le doute auprès du monde médical. Les clients paieraient donc un kit qui serait ensuite utilisé par des firmes pharmaceutiques pour concevoir des médicaments pour lesquels ils devront encore déboursier une somme abusive.

### Vers un fichage général ?

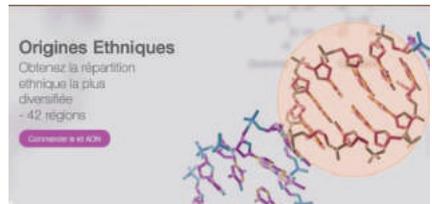
Autre particularité primordiale, relevée par la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés de France) :

les données partagées ne sont plus personnelles mais pluripersonnelles dans le sens où elles ne sont pas seulement

liées au porteur lui-même, mais à d'autres personnes. En particulier les plus proches dans l'arbre généalogique. Aux Etats-Unis, près de 60% de la population originaire d'Europe – majoritairement cliente de ce type de service - serait potentiellement identifiable via son ADN.

Voilà comment, en mars 2017 dans l'Oregon, un vieil homme a été contraint de quitter sa maison de retraite pour fournir son ADN à la police, qui enquêtait sur une affaire criminelle. Une partie du patrimoine génétique de ce malheureux innocent avait été récupérée par les enquêteurs sur une banque de données. De plus en plus, les forces de l'ordre utilisent ces données grâce aux sites web de généalogie. Démasquer des criminels et garantir la sécurité publique, oui, mais à quel prix ? Celui de notre vie privée ?

En Belgique, c'est le grand flou juridique qui règne : des propositions de loi ont été déposées mais n'ont pas encore abouti. En attendant donc, évitons de laisser traîner notre ADN n'importe où ...



**Sophie Bultot**

### Sources

Fr2, Complément d'enquête, 24/04/2019

MATHIEU G., *Le secret des origines en droit de la filiation*, Kluwer Belgique, 2014

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/pharmacie-sante/tests-adn-une-vente-de-donnees-cree-la-polemique-136412>

[https://www.liberation.fr/debats/2019/04/08/acces-aux-origines-et-tests-adn-des-scandales-a-venir\\_1720099](https://www.liberation.fr/debats/2019/04/08/acces-aux-origines-et-tests-adn-des-scandales-a-venir_1720099)

<https://www.nouvelobs.com/sciences/20181011.OBS3809/votre-adn-peut-etre-fiche-a-cause-d-un-parent-eloigne.html>

<https://www.droitsquotidiens.be/fr/question/existe-t-il-une-loi-qui-reglemente-les-tests-adn>

## « Les Lundis du Préau » de mai : un après-midi placé sous le signe du rire



Patricia Beudin était déjà venue animer l'un de nos « Les Lundis du Préau ». Pour lui donner la réplique cette fois, Jean-Claude Tréfois avait accepté de revêtir sa casquette d'animateur le temps d'une journée.



Patricia a tenu à nous prévenir : tout n'allait peut-être pas nous faire rire, l'humour étant tellement subjectif. Qu'à cela ne tienne ! Les lectures dynamiques et désopilantes de nos deux amoureux des livres ont très rapidement mis le public dans le bain. A lire à voix haute de préférence : « L'Anglais est appelé ainsi à cause de ses traits anguleux. C'est pourquoi les Anglais sont tous des angulés. » par Pierre Desproges. Nous vous laissons apprécier le prochain extrait, de Marc Escayrol, sur les règles de politesse lors d'une rencontre : « Nous nous tutoyons ou nous nous vouvoyons ?

- Tutoyons-nous.
- Vous vouvoyez souvent ?
- Je tutoie comme je vouvoie
- Moi, je me tue à tutoyer, mais tout me voue à vouvoyer
- Vous nous voyez nous vouvoyer ? »



Les extraits choisis ont largement égayé cette journée maussade qui avait débuté par de délicieuses moules-frites. Une quinzaine d'humoristes, connus ou moins connus, étaient à l'honneur pour le plus grand plaisir des participants.

**Sophie Bultot**



## Après notre assemblée générale du 23 avril 2019

C'est unanimement que les membres présents ont approuvé les rapports et budgets, marquant ainsi leur satisfaction sur la manière dont le Conseil d'administration travaille afin de veiller au rayonnement de la laïcité au sein de notre entité.

### **Election du Conseil d'administration**

Jean SANTERRE, membre du Conseil d'administration était sortant et rééligible. Conscient de l'importance de défendre nos valeurs, il a souhaité continuer à s'investir dans notre CA et dans la vie de notre maison, ce qui a été approuvé par le vote des membres présents.

La candidature de Georges GERARD a également été acceptée avec enthousiasme par l'assemblée générale.

### **Composition du nouveau Conseil d'administration**

Le Conseil d'Administration, pour l'année 2019, est fixé comme suit :

Président : Yvan Nicaise

Trésorière : Monique Piret

Secrétaire : Mimie Lemoine

Secrétaire-adjoint : Thierry Lechien

Administrateurs(trices) : Thierry Bonnechère, George Gérard, Francis Gilian, Jean Santerre et Annette Tilmant.

**Félicitations pour leur engagement, leur dévouement et leur travail.**



## A vos agendas – Les activités de septembre

**Judi 5 septembre à 19h30** : Conférence « Le concept de liberté à la lumière des neurosciences cognitives » par Axel Cleeremans, co-Directeur de l'ULB Neuroscience Institute, en collaboration avec l'Extension de l'ULB - Centre (voir p ...) Réservation obligatoire - places limitées

**Lundi 16 septembre** : « Les Lundis du Préau » : à 12h30 Repas ; à 14h15 cabaret wallon présenté par "les Waloneûs du Sablon" suivi du goûter.

## Une belle soirée avec les Clever Kitch

Quelques souvenirs d'une soirée emplie de chants a capella mélodieux, pleins d'harmonie, de douceur et/ou de rythmes endiablés nous entraînant dans la bonne humeur, l'envie de chanter avec eux ou de scander le rythme. Sourire aux lèvres pour terminer la soirée en échangeant notre sympathie autour d'un verre.

D.P.



## Une expo qui sensibilise



Vincent Magos a volontiers partagé et dialogué avec les visiteurs intéressés. Il nous a confié suivre l'évolution de Berani à Pairi Daiza. Merci pour ces très belles photos illustrant combien les orang outans sont proches des humains par leurs expressions et émotions, et les panneaux explicatifs sur les conséquences de la déforestation.

D.P.

**Lundi 29 juillet à 12h30**  
**« Les vacances des Lundis du Préau »**  
**Paella et animation**

Pour la huitième année consécutive et pour répondre aux souhaits de nos membres et sympathisants, nous organiserons un repas de vacances suivi par une animation "ambiance vacances" préparée par de "joyeux membres et administrateurs".

Les habitués en connaissent la formule...

Alors, venez la découvrir !



**A 12h30**  
**Repas Paella**  
**\*\*\***  
**Dessert – Café**  
**15 €**

**A 14h15**  
**Animation de vacances - Goûter compris : 4 €**

**Réservation indispensable jusqu'au**  
**jeudi 25 juillet** auprès de Sophie (notre bureau 064 442326).

**Le paiement fait office de réservation**  
**Compte n° BE76 0682 1971 1895.**



**Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise**  
**Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)**